

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Maroun, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 04-04 du 13 juin 2024

### APPROBATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF) 2024-2026

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, titre IV : « gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant »,

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021, relative aux services aux familles,

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles,

Vu la circulaire n° DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022 relative à la mise en oeuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles,

Vu la Convention d'Objectifs et de la Gestion (COG) 2023-2027 entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), signée le 10 juillet 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-0459 du 9 mars 2023 portant composition du Comité Départemental des Services aux Familles de Seine-Saint-Denis,

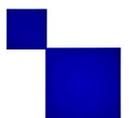
Vu le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) de la Seine-Saint-Denis pour la période 2024-2026, adopté par les membres du Comité départemental des services aux familles (CDSF) le 2 mai 2024,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) pour la période



2024-2026, ci-annexé ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit Schéma, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*